

CM -13-11-2015

L'an deux mille quinze, le vendredi 27 Novembre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Monsieur Delrue, Maire, dans la salle des mariages de la mairie.

Etaient présents : M. Delrue ; M. Fourrier ; Mme Féret ; M. Lemaire ; Mme Castain ; M. Turbant ; Mme Reynaert ; M. Gardon ; Mme Lemaitre ; Mme Boché.

Absents excusés : Mme Alexandre donne pouvoir à Mme Boché ; Mme Desavoye donne pouvoir à Mme Féret ; M. Fauquembergue donne pouvoir à M. Delrue ; M. Vandermolen donne pouvoir à M. Lemaire ; M. Fares donne pouvoir à M. Fourrier.

Secrétaire de séance : Me Boché, début de séance à 19 h 25.

M. Delrue demande l'ajout à l'ordre du jour la demande d'Amiens-Métropole pour la modification des statuts pour créer la centrale d'achat, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cet ajout.

1) Délibération pour l'avenir du PLU ;

Le PLU a contenu POS se termine au 31/12/2015, la proposition de lancer la procédure de révision du PLU. Les membres du Conseil après en avoir délibéré, vote 15 voix pour.

La commission d'urbanisme va se réunir rapidement, les démarches vont être lancées pour la mise en place du projet.

2) Contrat accroissement temporaire de Mme Fortin ;

L'évolution des missions confiées à Mylène, notamment le ménage engendré par la prise des repas à la Salle Polyvalente, augmente les horaires de travail. Le centre de gestion propose un contrat d'accroissement temporaire d'activités. Les horaires faits pour la commune seraient ajoutés au contrat sur une période limitée à l'année scolaire avant une décision de contrat définitif si cela s'avère nécessaire. Le contrat serait de 35 h maximum. Les membres du Conseil délibèrent et votent 15 voix pour avec une évaluation à la fin du contrat.

3) Choix du prestataire du trait d'union et du calendrier ;

La commission communication propose de diviser l'impression. La société Nord-Sud s'occuperait toujours du Trait d'Union (financement par la régie publicitaire), pour le calendrier un devis de la société Reprocolor de 472.98 € HT (si le PDF est fourni).

Le format du calendrier proposé l'année dernière n'avait pas donné satisfaction, la reprise de l'ancien format est proposée avec une feuille mensuelle détachable.

Les membres du Conseil délibèrent et votent :

- Pour le Trait d'Union, la société Nord-Sud est retenue 15 voix pour ;
- Pour le calendrier, le choix du format retenu est de 21x42, 15 voix pour.

4) Information sur les travaux d'aménagement devant la Mairie ;

Par rapport à l'aménagement pour l'accès aux personnes en mobilité réduites et la création d'une place PMR, la place serait dessinée moitié sur la route et moitié sur le trottoir de la maison de Mr Duquenne afin de permettre un accès direct à la rampe.

Le ralentisseur n'est pas aux normes, il faut l'élargir, les travaux sont pris en charge par Amiens-Métropole et s'élèvent à 14 924.19 € HT, Les membres du Conseil délibèrent et votent 15 voix pour.

5) Délibération sur le rapport d'activités de la FDE 2014 ;

Les titulaires qui représentent la commune n'ont pas été convoqués à la réunion de présentation des activités de la FDE, le Conseil Municipal n'est donc pas en mesure de voter favorablement au rapport d'activités 2014, 15 abstentions.

6) Spectacle de Noël d'Amiens-Métropole 2015 ;

Pour le coût du spectacle est de 7 € par enfant. Le devis de la société Taquet est de 100 € TTC pour le transport de 10 encadrants et 65 enfants, la date prévue est le 8 décembre 2015. Les membres du Conseil délibèrent et votent 15 voix pour.

Il est proposé d'acheter 4 sapins pour les écoles, cette année auprès de l'entreprise Léger afin de ne pas favoriser une entreprise plus qu'une autre. Chaque année une entreprise différente du village sera sollicitée.

7) Centrale d'achats d'Amiens Métropole ;

Amiens Métropole demande au Conseil Municipal d'accepter les modifications des articles 9 et 31 afin de pouvoir créer la centrale d'achats. , Les membres du Conseil délibèrent et votent 15 voix pour.

8) Questions et informations diverses ;

- Réducteurs d'intensité lumineuse proposée par M. Fares. Résultat du devis du lycée Delambre sur 2 postes : 7 500 €, amorti sur 4 ans. M. Delrue propose de constater ce que cela donne sur la Commune de Marcelcave avant de délibérer sur ce point.
- Serait-il possible de faire un point sur les activités des différentes commissions et un point sur les TAP devenus NAP ; des informations seront fournies.
- Problème de trajet à pied dans la Rue des Auges, le stationnement de certaines voitures pose problème, un gendarme vient vendredi prochain afin d'apporter des consignes sur le trajet des écoles vers la Salle Polyvalente.
- Il y a des rats à la mare. Du produit a été donné aujourd'hui.

Fin de séance à 21 h 25.